

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 107

Révision: 20.12.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Désignation commerciale : Tossy Top Klarspüler S**
- **Numéro d'article : 1000650825025**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de vaisselle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Stockmeier Chemie GmbH & Co.KG
Am Stadtholz 37
D-33609 Bielefeld
Tel.: 00 49 / 521 / 30 37 - 0
Fax: 00 49 / 521 / 30 37 - 159
- **Service chargé des renseignements :**
Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-162, 3037-311 ou 3037-328
E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Numéro ORFILA 01 45 42 56 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 - P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 107

Révision: 20.12.2017

Désignation commerciale : Tossy Top Klarspüler S

(suite de la page 1)

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Reg.nr.: 01-2119457026-42	acide citrique ----- Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	2-propanol ----- Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%
Polymer	2-Ethylhexanoethoxylat ----- Eye Irrit. 2, H319	<2,5%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

< 5 % agents de surface non ioniques,

Contient également : acide organique, solvants miscibles dans l'eau.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales :

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau** :

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.

- **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion** :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers d'incendie importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité** : Adapter l'équipement de protection à l'incendie ambiant.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 107

Révision: 20.12.2017

Désignation commerciale : Tossy Top Klarspüler S

(suite de la page 2)

- **Autres indications** Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les fosses, les sous-sols et/ou des eaux .

En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :** Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.

- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-63-0 2-propanol

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

- **DNEL**

67-63-0 2-propanol

Oral	DNEL (population)	26 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	888 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	319 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	500 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	89 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 107

Révision: 20.12.2017

Désignation commerciale : Tossy Top Klarspüler S

(suite de la page 3)

- PNEC	
77-92-9 acide citrique	
PNEC aqua	0,44 mg/l (fresh water) 0,044 mg/l (marine water)
PNEC sediment	3,46 mg/kg dw (fresh water) 34,6 mg/kg dw (marine water)
PNEC soil	33,1 mg/kg dw (soil)
PNEC STP	>1.000 mg/l (sewage treatment plant)
67-63-0 2-propanol	
PNEC aqua	140,9 mg/l (fresh water) 140,9 mg/l (marine water)
PNEC	2.251 mg/l (sewage treatment plant)
PNEC sediment	552 mg/kg dw (fresh water) 552 mg/kg dw (marine water)
PNEC	140,9 (intermittent releases)
PNEC soil	28 mg/kg (soil)

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition**- Equipement de protection individuel :****- Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

- Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- Protection des mains : Non nécessaire.

- Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**- Indications générales.****- Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : Bleu

- Odeur : caractéristique

- valeur du pH: Non déterminé.

- pH (10 g/l) à 20 °C: ~ 2,3

- Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : > 80 °C

- Point d'éclair : ~ 50 °C

- Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 107

Révision: 20.12.2017

Désignation commerciale : Tossy Top Klarspüler S

(suite de la page 4)

- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- Densité à 20 °C:	~ 1,029 g/cm ³
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
- Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	Épreuve de combustion entretenue: négative

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
agents d'oxydation
Lessives alcalines, métaux communs.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

77-92-9 acide citrique

Oral	LD50	3.000 mg/kg (rat)
		5.040 mg/kg (mouse)

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	4.570 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rab)
		13.400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	30 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Test dermique in vitro (OECD 431) : non corrosif
Fin analogique (mesuré sur un échantillon de composition identique)
- **des yeux :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique :**

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**

67-63-0 2-propanol

Oral	NOAEL	900 mg/kg (rat) ((90d) OECD 408)
------	-------	----------------------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 107

Révision: 20.12.2017

Désignation commerciale : Tossy Top Klarspüler S

(suite de la page 5)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

77-92-9 acide citrique

LC 50 / 96 h | 440-760 mg/l (Leuciscus idus)

EC 50 / 72 h | 120 mg/l (Daphnia magna)

67-63-0 2-propanol

LC 50 / 48 h | >100 mg/l (Leuciscus idus)

EC 50 / 48 h | >100 mg/l (Daphnia magna)

EC 50 / 72 h | >100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques :

- Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :

77-92-9 acide citrique

EC 0 | 640 mg/l (Scenedesmus quadricauda) (7d)

- Autres indications écologiques :

- Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT**: n'est pas applicable- **vPvB**: n'est pas applicable

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 107

Révision: 20.12.2017

Désignation commerciale : Tossy Top Klarspüler S

(suite de la page 6)

- Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

- Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales

- Recommandation :

E m b a l l a g e s c o n s i g n é s : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<p>- 14.1 Numéro ONU - ADR, IMDG, IATA</p>	néant
<p>- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR, IMDG, IATA</p>	néant
<p>- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR, IMDG, IATA - Classe</p>	néant
<p>- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA</p>	néant
<p>- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</p>	Non applicable.
<p>- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</p>	Non applicable.
<p>- Indications complémentaires de transport :</p>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
<p>- "Règlement type" de l'ONU:</p>	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 8)

— F —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 107

Révision: 20.12.2017

Désignation commerciale : Tossy Top Klarspüler S

(suite de la page 7)

- **Pictogrammes de danger**

GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention- **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 40- **Prescriptions nationales :**- **Teneur en COV:**

6 % composés organiques volatils (ordonnance suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils).

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Application:** Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.- **Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Service établissant la fiche technique :** Voir point 1: Service chargé des renseignements.- **Contact :**

Frau S. Ademoglu

Frau L. Hüser

Herr G. März

- **Acronymes et abréviations:**

NOAEL: No Observed Adverse Effect Level

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 107

Révision: 20.12.2017

Désignation commerciale : Tossy Top Klarspüler S

(suite de la page 8)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F